

## **I CHAMPIONNATS DU MONDE 2002 A SEVILLE**

Les Championnats du monde senior viennent de se dérouler ce week-end. Près de mille rameurs et rameuses représentant 53 nations se sont disputés les 24 titres de champions du monde en lice. La FFSA y avait engagé 9 bateaux.

Avec trois bateaux sixièmes (quatre sans barreur homme poids léger, deux de couple femme et quatre sans barreur homme), une place de septième et deux places de neuvième, l'aviron français revient de Séville sans médaille ce qui est un résultat à la fois inhabituel et globalement peu satisfaisant.

Pourtant il faut rappeler que les bateaux français présentés étaient pour la plupart composés de jeunes rameurs et rameuses espoirs qui ont amélioré leur performance et qui ont répondu à l'objectif qui leur était fixé.

Après avoir évalué ses forces à Séville, l'aviron français entamera en connaissance de cause la préparation des équipages qui devront atteindre la qualification olympique lors des prochains Championnats du monde.

Vous pouvez retrouver tous les résultats des Championnats du monde dans le prochain numéro du Magazine l'Aviron et sur le site internet de la FFSA : [avironfrance.asso.fr](http://avironfrance.asso.fr)

## **II CHAMPIONNATS AVIRON DE MER 2002 A CANNES**

Vous trouverez ci-joint le formulaire de réservation de repas et de places dans la vedette spectateurs à retourner au Rowing Club de Cannes Mandelieu avant le 2 octobre 2002.

## **III CIRCUIT NATIONAL RANDON'AVIRON EDF 2003**

Le circuit national *Randon'Aviron EDF* réunit de belles randonnées qui répondent à des critères d'organisation et de découverte touristiques. Les organisateurs de randonnées sont invités à faire acte de candidature à l'aide des documents ci-joints avant le 25 octobre 2002. Après cette date, aucune randonnée ne pourra être prise en compte.

## **IV ETAT DES LICENCES 2002**

Le relevé en fin de saison des licences émises par les clubs durant la saison 2001-2002 a montré une stagnation de notre développement. Alors que depuis plusieurs années de nombreux clubs ont bénéficié d'aides pour leur structuration (aides au matériel de sécurité, aide à la rémunération de leur encadrement), on note que le nombre de pratiquants accueillis au sein des clubs n'augmente que très légèrement.

Nous attirons à nouveau votre attention sur le fait que le nombre de nos licenciés est un critère important d'appréciation de l'aviron par les instances locales, régionales et nationales.

## **V CLASSEMENT DES CLUBS**

Vous trouverez ci-joint le classement des clubs 2002.

*Destinataires : Clubs, Comités Départementaux, Présidents de Ligues, Comité Directeur, Directeur Technique National, Entraîneurs Nationaux, Cadres Techniques Sportifs Présidents de Commissions, Représentants Sportifs des Ligues à la CSN, Arbitres Fédéraux.*

# Circuit National RANDON'AVIRON EDF 2003



La randonnée à l'aviron attire chaque année davantage de rameuses et de rameurs.

Pour répondre à leur attente la FFSA, avec son partenaire EDF a décidé de réunir et de faire la promotion d'un certain nombre de randonnées organisées par des groupements sportifs membres de la fédération. Répondant à des critères précis exposés dans la suite de ce document, elles constituent le circuit Randon'Aviron EDF.

Dans le but de faire découvrir une rivière, un canal, un lac ou une partie d'un littoral, les organisateurs proposent aux participants un parcours jalonné d'étapes au cours desquelles ils auront tout le loisir de faire connaissance avec les curiosités et les richesses de notre pays. Agrémentées de visites, de repas ou d'excursions, ces balades seront également l'occasion de rencontrer d'autres personnes qui partagent la passion de l'aviron.

Les organisateurs souhaitant présenter leur candidature doivent prendre connaissance des informations suivantes, compléter la feuille jointe et fournir les pièces complémentaires indiquées. Les dossiers dûment remplis et nous étant parvenus dans les temps seront étudiés.

Le comité directeur de la FFSA, sur proposition de la commission tourisme et randonnée, arrêtera la liste des manifestations sélectionnées.

Aussi, pour éditer dès le début de l'année 2003 le catalogue complet des randonnées du circuit, nous avons besoin de recevoir au plus tard le 25 octobre 2002 les candidatures.

## I QUELLES SONT LES RANDONNEES QUI PEUVENT ENTRER DANS LE CIRCUIT ?

### 1 Les critères obligatoires

#### La sécurité

La première des exigences concerne la sécurité des pratiquants.

Les organisateurs doivent garder en mémoire qu'ils accueilleront en nombre important des participants dont ils ne connaissent ni le niveau technique, ni la forme physique et pour qui le bassin de navigation est étranger. Il convient par conséquent de mettre en place un dispositif particulier de sécurité et de veiller à une bonne diffusion des informations. Pour ce faire :

- L'organisateur devra respecter les termes de la **Charte de la Randonnée**, il tiendra informé les participants de leurs devoirs vis à vis de cette même charte. Cette charte détaille le minimum de mesures à prendre pour se prémunir des risques les plus fréquents.
- La manifestation sera ouverte aux embarcations adaptées au bassin et offrant le maximum de sécurité : de préférence yolette ou double canoë en rivière ; quatre barré ou double homologué en 6<sup>e</sup> catégorie maritime en mer.

#### Le caractère de la randonnée, l'expérience et les capacités d'accueil de l'organisateur

- La randonnée devra se dérouler sur une distance d'au moins 15 km dans un cadre touristique de renommée.
- L'organisateur devra réunir au moins 50 participants.
- L'organisateur proposera au minimum 10 sièges à disposition pour des rameurs venant sans bateau.
- L'organisateur devra avoir au moins une année d'expérience.

### 2 Les critères de sélection complémentaires

Pour l'étude des candidatures, seront également pris en compte :

- La présence à proximité de lieux d'hébergement, de restauration,
- L'attrait touristique de la région, l'intégration de ces attraits dans le programme de la randonnée,
- L'animation générale,
- La possibilité de suivre ou voir le parcours depuis la berge,

- La garantie d'une logistique et d'un dispositif de sécurité adéquat.

## **II DROIT ET DEVOIRS DES RANDONNEES SELECTIONNEES**

### **CE QUE PERMET LE CIRCUIT RANDON'AVIRON EDF**

Une randonnée sélectionnée figurera sur des documents de promotion comprenant au minimum :

- Un catalogue détaillé des manifestations retenues (« La France en ramant ! »),
- Une affiche,
- Une présence sur le site internet de la FFSA du programme et de la fiche d'inscription de la randonnée,
- Une information envoyée aux fédérations étrangères.

Les documents de promotion seront adressés à l'ensemble des clubs affiliés à la FFSA, aux organismes touristiques, instances administratives régionales et départementales, aux directions de la jeunesse et des sports.

Cette randonnée fera partie du circuit national des randonnées, elle servira d'étape au « Trophée Randon'EDF » pour tous les clubs ayant participé au plus grand nombre de randonnées (les détails figureront dans le catalogue « la France en ramant ! »).

**Seules les manifestations choisies pourront se prévaloir du label Randon'Aviron EDF 2003.**

### **LES « DEVOIRS » DE L'ORGANISATEUR**

En contre partie de la promotion assurée par la FFSA, l'organisateur s'engage :

- à respecter les critères énoncés ci-dessus (I)
- à fournir une cartographie détaillée de sa randonnée à la commission tourisme et randonnée (selon un modèle qui sera adressé par la suite)
- à envoyer dès sa parution le programme définitif de sa randonnée ainsi que les autres documents promotionnels
- à prendre contact avec l'unité locale d'EDF pour un éventuel partenariat et inviter ses représentants,
- à mettre en évidence dans sa signalétique la FFSA et EDF par la mise en place de différents supports,
- à renvoyer, une fois la manifestation accomplie, un compte-rendu ainsi que le détail des participants à sa randonnée (pour validation du Trophée de la Randonnée)

## **III COMMENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE ?**

Pour que votre candidature soit étudiée, vous devez :

- remplir correctement et aussi précisément que possible la fiche descriptive ci-jointe
- la faire valider par le président de votre ligue
- joindre quelques photos de qualité des sites traversés ou des monuments jalonnant le parcours (n'hésitez pas à demander les originaux à votre office du tourisme, nous indiquerons le crédit photo)
- renvoyer le dossier avec les pièces jointes avant la date limite : **le 25 octobre 2002.**

**Attention ! Tout dossier incomplet où nous parvenant après la date en question ne sera pas pris en compte !**

Après instruction des dossiers, la commission tourisme et randonnée avertira les organisateurs retenus. Dans cette attente et pour tout renseignement, vous pouvez contacter Emmanuel COURANT à la FFSA au 01 45 14 26 40.

**Guy JOUANNO**  
**Président de la commission tourisme et randonnée**

## CHARTRE DE LA RANDONNEE

*Organiser une randonnée demande de mettre en place un certain nombre de règles et de moyens afin d'assurer les conditions d'une promenade aussi sûr que possible. Les organisateurs retenus pour le circuit Randon'Aviron EDF assurent mettre en place ces conditions en remplissant au minimum les engagements énoncés ci – dessous.*

*En échange, il est demandé aux participants de se tenir informé des caractéristiques de la manifestation à laquelle ils s'inscrivent et de souscrire aux conditions rappelées dans cette charte.*

LES ENGAGEMENTS DU RANDONNEUR	LES ENGAGEMENTS DE L'ORGANISATEUR
<p><b>Le rameur randonneur reconnaît :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir bien nager.</li> <li>• Avoir un niveau de forme physique et de pratique en aviron suffisant pour accomplir le parcours.</li> <li>• Etre en possession d'une licence de la FFSA en cours de validité. Les rameurs pratiquant à l'étranger et membres d'une association affiliée à leur fédération nationale doivent être couverts par une assurance individuelle avec responsabilité civile.</li> <li>• En cas de compétition, le certificat médical et la licence A sont obligatoires.</li> <li>• Respecter le code de la navigation en vigueur, les règles et consignes mises en place par les organisateurs.</li> </ul> <p><b>A bord de chaque embarcation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque rameur doit avoir à disposition une brassière de sécurité</li> <li>• L'équipage est muni d'écopes et d'une corde de 10 m de longueur et d'un diamètre de 10 mm pour amarrage et remorquage éventuel. Selon la manifestation, une gaffe ou un compas peuvent être exigés.</li> <li>• L'équipage nomme en son sein <b>un chef de bord :</b></li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le chef de bord doit être qualifié et majeur. Celui-ci veille à la sécurité de l'équipage et au respect de la réglementation fluviale ou maritime.</li> <li>2. Il doit connaître le programme de la randonnée et les consignes de sécurité. Il assiste aux éventuelles réunions.</li> <li>3. Il doit vérifier l'état du matériel avant le départ.</li> <li>4. Il doit s'assurer de l'expérience et de la compétence du barreur.</li> </ol>	<p><b>L'organisateur est une association membre de la FFSA.</b></p> <p><b>L'organisateur de randonnée s'engage à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre en possession des autorisations administratives nécessaires.</li> <li>• Avoir obtenu à l'avance par sa compagnie d'assurance toutes les garanties nécessaires concernant la couverture des risques éventuels.</li> <li>• Mettre en place et maintenir durant toute la durée de l'épreuve une logistique et un dispositif de sécurité adapté en accord avec les autorités compétentes (police fluviale, affaires maritimes..).</li> <li>• Préciser dans le programme envoyé aux participants, le caractère de l'épreuve (compétitif ou non), le type d'embarcations adapté au plan d'eau (mer, rivière, mixte..) ainsi que les aménagements éventuels à réaliser sur les embarcations (pontages, etc..).</li> <li>• Avoir averti les participants et en particulier les chefs de bord des horaires et caractéristiques du parcours, des consignes de sécurité.</li> <li>• Afficher et rappeler les informations concernant le parcours sur le site.</li> </ul> <p style="text-align: right;"><i>TSVP</i></p>

## Présence de bateaux à moteur de sécurité sur une manifestation

- Pour les randonnées en rivière, lac et mer, ainsi que sur les canaux sur lesquels on procède à l'éclusage, un nombre minimum de bateaux à moteur chargés de la sécurité sont à mettre en place.
- Sur les canaux de faible largeur, en l'absence d'éclusage des embarcations (le franchissement des écluses se faisant par portage), la sécurité mobile pourra être faite uniquement le long du halage.

Nombre d'embarcations participantes	Nombre minimum de bateaux de sécurité à moteur nécessaires
Jusqu'à 15 bateaux	3
De 16 à 20 bateaux	4
De 21 à 30 bateaux	5
De 31 à 40 bateaux	6
De 41 à 60 bateaux	7
De 61 à 80 bateaux	8
De 81 à 100 bateaux	9
De 101 à 135 bateaux	10
Plus de 135 bateaux	Un bateau de sécurité pour 15 embarcations à l'aviron

Bien entendu, la conduite de ces embarcations doit être assurée par des personnes dûment formées, connaissant l'itinéraire emprunté et aptes à intervenir pour porter assistance. Autant que possible, il conviendra d'adjoindre au moins une autre personne au conducteur.

Les autorités locales compétentes peuvent également imposer la présence à bord de personnes titulaires de brevet de secourisme et/ou spécialisées en sauvetage aquatique.

## FICHE DE CANDIDATURE RANDON'AVIRON EDF 2003

### Randonnée 2003 – Description

Date(s) prévisible(s).....Nombre de jours.....

Intitulé de la manifestation.....

Plan d'eau..... Distance totale du parcours.....

Lieu départ.....Lieu arrivée..... Etape(s).....

Types d'embarcations.....

Prix inscription..... Avec Hébergement (précisez le type).....

.....

Sans Hébergement (joindre liste de coordonnées)

Autres prestations comprises dans le prix (repas, tee shirt..).....

.....

Nombre de sièges disponibles en location.....Prix.....

Nombre total de bateaux attendus..... Nombre max de bateaux.....

### Sécurité

Nombre de bateaux suiveurs.....Nombre de bénévoles.....

Niveau minimum requis pour participer  rameur juste autonome (niveau minimum aviron d'argent)

rameur confirmé (aviron d'argent et plus d'un an de pratique régulière)

rameur entraîné (pratiquant plusieurs fois par semaine)

Autres remarques.....

.....

### Accompagnateurs

Activité(s) proposée(s)..... Prix inscription.....

.....

### Organisateur Contact

Nom (de l'association).....

Adresse.....

.....

e-mail..... site internet.....

Responsable contact :..... Tél.....

e-mail..... Fax.....

### Attraits touristiques

**Joindre obligatoirement photos exploitables, documentation, plaquette**

	Précisez (joindre texte complémentaire si nécessaire)	Sont-ils intégrés à votre manifestation ?
Sites naturels	<input type="checkbox"/> .....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Monuments	<input type="checkbox"/> .....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Evénements	<input type="checkbox"/> .....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Histoire	<input type="checkbox"/> .....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Gastronomie	<input type="checkbox"/> .....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Parcours	<input type="checkbox"/> .....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Autre (précisez)	<input type="checkbox"/> .....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	.....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

#### MISE EN VALEUR DE LA RANDONNE

**IMPORTANT ! Ce texte servira à la rédaction de notre brochure promotionnelle**

Décrivez le site et les curiosités jalonnant le parcours de votre randonnée

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

En une phrase, quel ultime argument utiliseriez-vous pour présenter votre randonnée ?

.....

.....

.....

.....

.....

#### Renseignement Randonnée 2002 (ou précédente édition)

Types d'embarcations.....Prix inscription (tout compris) .....

Nombre de participants..... Partenaires.....

Caractéristiques.....

Date et signature de l'organisateur (avec cachet)	Avis et signature du président de ligue (avec cachet)
---	---

<p align="center"><b>PIECES COMPLEMENTAIRES</b> A joindre au dossier de candidature</p>	A remplir par la FFSA	
	complet	incomplet
<p>- coordonnées des organismes locaux du tourisme à savoir au minimum : comités départementaux du tourisme et principaux offices du tourisms concernés</p> <p><b>Noms, numéros de téléphone et de fax, e-mails, sites internet :</b></p>		
- photos « libres de droit » des éditions précédentes ou des sites remarquables à proximité du parcours (préciser le crédit photo)		
-descriptif du parcours et des principaux attraits touristiques		
- programme prévisionnel de la prochaine édition		